

REGLEMENT DU FOYER BTS - ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

La Section d'Enseignement Supérieur accueille étudiantes et étudiants dans un foyer/Internat agréé par la Caisse d'Allocations Familiales, pour leur offrir un lieu de travail et un cadre de vie favorisant la réussite de leurs études.

La Responsable de l'Internat accompagne les étudiants et attend d'eux qu'ils se comportent en adultes pleinement autonomes et responsables.

Le choix de l'**Internat** résulte le plus souvent d'une recherche d'un cadre de vie favorisant la régularité dans le travail. Aussi il est souhaitable que **les étudiants consacrent un maximum du temps d'Internat à leur travail.**

RENTREE **Le 1er septembre à partir de 16 heures pour les Etudiants de Chimiste 1 et 2 ainsi que les MUC 1 et 2 et CI1.**

Le jour de la rentrée, il sera exceptionnellement possible d'entrer en voiture dans le parc.

Une réunion aura lieu pour parler des modalités de l'internat.

Les Etudiants et leurs familles seront accueillis par la Responsable de l'Internat **Mme Dorothée Elsner** ainsi que par **Madame Legrand Marcq pour les Etudiants du BTS Métiers de la Chimie et par Mme Jugan pour les BTS Management des Unités Commerciales et BTS Commerce International.**

TROUSSEAU

Les internes doivent avoir un trousseau suffisant, sans superflu. Le peignoir et les chaussons sont obligatoires.

Le jour de la rentrée, apporter alèse, draps (qui sont obligatoires), housse de traversin, couette ou couvertures (litière : 0,90x1,80m).

REGLES DE VIE : Le règlement intérieur du lycée Notre-Dame « *Les Oiseaux* » s'applique à l'Internat et tout particulièrement l'article 5 « Comportement général » dont quelques éléments sont rappelés :

- **UNE TENUE PROPRE, DECENTE ET ADAPTEE AU CONTEXTE SCOLAIRE EST EXIGEE**
- **BOISSONS « ENERGISANTES »**
Toute vente et toute consommation de boissons « énergisantes » sont interdites dans l'établissement (cf. circulaire n° 2008-229 DU 11/07/2008).
- **USAGE DU TABAC ET CONSOMMATION D'ALCOOL**
Il est rappelé que l'usage du tabac est STRICTEMENT INTERDIT dans l'enceinte de l'établissement (loi anti-tabac du 1^{er} février 2006). La cigarette électronique est INTERDITE.

L'introduction, la consommation, la détention et la diffusion de substances toxiques (drogues) ainsi que les boissons alcoolisées sont interdites à l'extérieur comme à l'intérieur des bâtiments. Toute détention, consommation et toute utilisation de ces substances peuvent entraîner l'exclusion immédiate de l'Etudiant(e) de l'Internat.

- **CHAMBRES**
Dans les chambres, pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit d'apporter ou d'utiliser : cafetière et bouilloire, réfrigérateur, micro-ondes, ventilateur et appareils de chauffage (multi prises et rallonges électriques). Diffuseurs et encens sont à proscrire. **Les responsables se réservent le droit, lors de contrôles obligatoires et fréquents, de confisquer tous ces appareils.**
Les enceintes portables sont interdites dans l'établissement (parc et bâtiments).

POUR DES RAISONS D'HYGIENE, IL EST INTERDIT D'AVOIR DES ANIMAUX A L'INTERNAT.

VIE QUOTIDIENNE A L'INTERNAT

La vie quotidienne s'organise comme suit :

- **lever : 7h15**
- petit déjeuner : **à partir de 7h00 à 8h15**
- **8h25 : tous les étudiants doivent quitter leur chambre**

8h30 : présence obligatoire en cours. Tout retard répété sera sanctionné. En cas de maladie, les étudiants sont accueillis à l'infirmerie à partir de 8h30.

L'INTERNAT SERA FERMÉ A PARTIR DE 8H25 JUSQU'À 16H30.

- Cours selon horaires indiqués dans la circulaire « Informations de rentrée 2016/2017 »
- Déjeuner les Etudiants déjeunent au SELF, à l'OPEN-CAFE ou à l'extérieur.

De 16h30 à 19h00 :

- chacun peut étudier individuellement dans sa chambre. Il est également possible de travailler en groupe dans une salle.
- les Etudiants sont autorisés à sortir de l'Etablissement à la fin des cours de l'après-midi. Ils doivent alors être de retour pour le dîner à 19h, présence obligatoire.
- Il y a également possibilité de faire du sport après les cours et après le dîner.

De 21h30 à 22h30 :

Les Etudiants travaillent dans leurs chambres, sans bruit, ni allées et venues.

A partir de 22h30, chaque Etudiant doit regagner sa chambre.

Les internes quittent l'Etablissement le vendredi après les cours et doivent être **de retour à l'internat le lundi avant 8h30.**

Les internes qui désirent rentrer le dimanche doivent être de retour à l'Internat **à partir 19h00 et pas au-delà de 20h30.**

SORTIE EN SEMAINE

Le mercredi soir uniquement, les Etudiants sont autorisés à sortir jusqu'à 23h00

Si, pour une raison personnelle, un Etudiant(e) devait s'absenter un autre soir de la semaine, il (elle) devra en informer la Responsable. La multiplication des sorties n'est pas compatible avec le travail personnel demandé aux Etudiants de ces sections.

WEEK-END

L'Internat peut éventuellement offrir aux Etudiants la possibilité de rester durant le week-end. Une autorisation exceptionnelle sera donnée uniquement aux Etudiants dont le domicile est très éloigné. Chaque demande sera étudiée au cas par cas.

Il sera demandé aux Etudiants qui restent le week-end de justifier par écrit le motif et de remplir et signer un formulaire attestant leur présence dans l'établissement.

Aucun service n'est assuré à l'Internat entre le vendredi et le dimanche soir. En conséquence, les internes qui ont obtenu l'autorisation de passer tout ou partie du week-end à l'Internat le font sous leur propre responsabilité, prévoient leurs repas et veillent à maintenir en état de propreté les locaux et le matériel qui sont mis à leur disposition.

Nous attendons des internes BTS une réelle capacité à **s'auto-discipliner**, à **se montrer pleinement responsables** à l'égard des autres personnes qui vivent dans l'Etablissement et à respecter les installations. **Aucune personne extérieure ne peut être invitée par un(e) Etudiant(e) à l'Internat, ni en semaine, ni pendant le week-end.**

Les internes qui viennent en voiture stationnent à l'endroit indiqué (parking réservé aux étudiants internes) et ne sont pas autorisé(e)s pour des raisons administratives à effectuer de déplacements pendant la semaine. **ILS DOIVENT IMPERATIVEMENT SIGNALER LE NUMERO D'IMMATRICULATION DU VEHICULE A LA RESPONSABLE OU A L'ACCUEIL.**

ABSENCES

En cas d'absence, prévenir immédiatement la responsable par téléphone au 06 70 50 26 70 ou par email : d.elsner@ndoverneuil.org.

PERTES & VOLS D'OBJETS

L'Internat décline toute responsabilité pour les objets précieux (argent, chèquiers et CB) apportés dans l'enceinte de l'établissement ainsi que pour les véhicules en stationnement.

IMPORTANT

En cas d'alarme, quelle que soit l'heure, les étudiants doivent quitter IMMEDIATEMENT les lieux.

Par ailleurs, un exercice d'évacuation des locaux aura lieu chaque trimestre, la nuit.

TOUT DECLenchement INTEMPESTIF DE L'ALARME INCENDIE OU L'OBSTRUCTION DES DETECTEURS DE FUMEE ENTRAINERONT UNE SANCTION.

DEPART du FOYER INTERNAT

Les internes de 1^{ère} année doivent libérer leur chambre le jour même de la date officielle de sortie figurant sur les informations de rentrée 2016/2017 communiquées aux familles en début d'année.

Les internes de 2^e année sont autorisés à rester à l'Internat pendant la période de révisions qui précède l'examen. Ils doivent libérer définitivement leur chambre dès la fin de leurs épreuves.

IMPORTANT : Concernant l'aide au logement, les Etudiants peuvent en faire la demande auprès de la CAF mais l'obtention de celle-ci ne changera en rien le règlement intérieur de l'Internat imposé par l'Etablissement et le calendrier de l'année scolaire tel que communiqué aux familles sera respecté.

Pendant la période des stages, les Etudiants ont la possibilité de rester à l'Internat à condition d'en avoir fait la demande écrite, adressée au chef d'établissement et à la responsable de l'enseignement supérieur, au plus tard 2 mois avant le début du stage.

L'accord sera donné uniquement pour une période de stage en relation avec l'enseignement dispensé dans l'établissement, moyennant un supplément financier qui sera calculé au prorata du temps supplémentaire passé au Foyer.

Nous rappelons aux Etudiants qu'il n'y aura aucune possibilité de rester à l'Internat pour raisons personnelles, passé le délai de la sortie officielle.

ETAT DES LIEUX

Un état des lieux des chambres et des parties communes sera effectué en début et en fin d'année scolaire en présence des Etudiants (chaque Etudiant devra signer le formulaire à la rentrée et lors de la sortie). Toute dégradation constatée fera l'objet de l'encaissement du chèque de caution demandé aux familles le jour de la rentrée :

- 1 chèque de 150 € pour la chambre
- 1 chèque de 150 € pour les lieux communs.

Ces 2 chèques doivent être libellés à l'ordre de l'association Notre Dame de Verneuil.

Nous avons conçu un règlement afin de permettre à chacun de bénéficier de bonnes conditions de travail et de détente. **Nous avons souhaité donner aux internes BTS une plus grande autonomie que nous leur demandons d'assumer en toute responsabilité, dans le respect des règles qui s'appliquent à l'ensemble de l'Internat.**

Dorothee ELSNER
Responsable de l'Internat

V. JUGAN, C. LEGRAND MARCQ
Responsables B.T.S.

Y. LE SAOUT
Chef d'Etablissement